

de France. Le Boko, avec sa perspicacité habituelle, soupçonne une conspiration bonapartiste qui s'apprête à signaler à l'attention de l'autorité supérieure ! Caveant consules !

Un employé supérieur des contributions du département de la Mayenne, dont l'extradition avait été demandée à Bruxelles pour détournement de mineure, vient d'être remis à la frontière du Nord à la disposition des agents français, pour être conduit à M. le juge d'instruction de Laval.

Nous lisons dans le Propagateur : « Actuel ! — Telle est la légende d'un infâme dessin publié par un de ces petits journaux illustrés qui pullulent en ce moment et que nous venons de voir étalés ciniquement à la vitrine des débits de tabac.

Voici ce que ce dessin représente : La déesse de la République, la tête coiffée du bonnet phrygien, le torse nu jusqu'à la ceinture, dans l'attitude du Christ flagellé, couronnée d'épines, est battue de verges par deux grotesques dont l'un est censé représenter le comte de Chambord.

« Actuel ! Ce mot se passe de commentaires. Nous sommes dans la Semaine Sainte, et le blasphème n'en est que plus odieux.

Le tort que se font les ouvriers en chômant le lundi est très considérable. La plupart de ceux qui ne travaillent pas ce jour, n'en connaissent pas l'étendue, et ce serait peut-être leur rendre service que d'appeler leur attention sur cet objet.

L'ouvrier qui gagne en moyenne 3 fr. par jour perd donc 52 lundis qui auraient dû lui procurer 156 fr. Si l'on ajoute à cette somme la dépense extraordinaire du lundi qui peut être évaluée, au moins, à la moitié de cette somme, soit 78 fr., on trouve une somme annuelle de 234 fr.

Mais cela ne se borne pas là ; la perte des effets et les excès élèvent la dépense. Cette somme ne concerne que les célibataires. Les pères de famille perdent bien davantage, parce que leur absence de la maison fait naître quelquefois des désordres dont les suites sont incalculables. Si ceux qui consacrent le lundi à un repos dont ils n'ont pas besoin, voulaient travailler ce jour-là et mettre à la caisse d'épargne la somme qu'ils gagneraient et celle qu'ils auraient dépensée, tous seraient à même de faire ce calcul, ils verraient bientôt qu'ils peuvent trouver au bout de quelques années seulement une somme suffisante pour doter une fille ou pour exempter du service militaire le fils qui est destiné à devenir leur soutien.

En estimant seulement à 300,000 — et nous sommes, hélas ! énormément loin de compte — le nombre des ouvriers, qui chôment le lundi, et en réduisant pour chacun d'eux à 200 fr. la perte annuelle qui résulte de cet usage, on aura une perte totale de 60 millions de francs.

Cette perte paraît plus grande encore, si l'on songe que le montant des sommes prêtées par les monts-de-piété se réduit à sept millions de francs. Il est évident qu'avec un esprit d'économie mieux entendu, la classe ouvrière parviendrait non-seulement à s'affranchir de la tutelle des établissements de charité, mais acquerrait encore des moyens d'indépendance et de bien-être qui lui manquent aujourd'hui.

Nous reproduisons les réflexions suivantes que fait un journal, au sujet de la mauvaise qualité du tabac vendu en ce moment dans les régions :

« Quoique certain de ne pas être entendu, nous nous permettons encore de signaler les charpentiers de bois débités en petits morceaux, et qui se trouvent vraiment en trop grande quantité dans les paquets de tabacs. L'administration devrait les conserver pour se chauffer, l'hiver.

En travaillant dans le terrain dépendant du couvent des Annonciades, autrefois établi à Douai à l'ouest, de la place Saint-Nicolas, on vient de découvrir plusieurs tombeaux recouverts de pierres tumulaires portant diverses inscriptions. On lit sur l'une de ces pierres :

Ichy gist damoiselle Barbe de Habarcq, veuve de feu Carle de Wasqualle, en son vivant équier, s'adit lieu, donataire de la maison des Annonciad en Donay, laquelle trépassa le 21 jour doctobre en lan 1618. Priez Dieu pour son ame.

Le couvent des Annonciades a été fondé à Douai en 1613 ; ces religieuses, venues de Bethune, s'établirent dans une maison avec jardin qui leur avait été donnée par Barbe de Habarcq, surnommée. La Révolution les chassa le 14 septembre 1792, et leur couvent fut vendu le 7 septembre 1795.

On vient d'entamer pour les fondations d'une maison rue Beauharnais, une couche de tourbe de 1 m. 50 d'épaisseur sous 1 m. environ de terres rapportées. Vers la partie inférieure de la tourbe, on a rencontré une hache de bronze. La tourbe repose sur un sable calcaire rempli de coquilles fluviatiles. C'est le lit d'un ancien cours d'eau qui persista en se déplaçant pendant la durée de la

formation de la tourbe, car au milieu de celle-ci, on trouve des lambeaux de sables comparables aux précédents.

La hache a été donnée au musée de la ville par M. Senoutzen. (Bulletin scientifique et historique du Nord.)

Il y a quelques jours, à propos de deux familles de bohémiens, dont l'une avait attaqué l'autre à coups de couteau, parce que cette dernière, exerçant la même profession, avait refusé de transporter autre part qu'à Cambrai ses misérables pénates, nous disions, écrit la Gazette, que certains réglemens, certaines lois, régissaient ces tribus nomades. Il est, en effet, un fait à remarquer, c'est que les bohémiens ont un chef, un roi, comme ils l'appellent dans leur dialecte ; ils l'élisent en assemblée générale ; sa royauté est viagère. Celui qui les gouverne en ce moment se nomme Reinhard, vieillard de quatre-vingt-dix ans ; c'est par déférence pour lui, et afin de ne pas l'exposer aux fatigues d'un long voyage que le Congrès s'est réuni à Canstadt, près de Stuttgart, en Wurtemberg, dans le voisinage duquel il habite. C'est lui qui a présidé l'Assemblée.

Cette espèce de congrès international que tiennent les Bohémiens, tantôt dans une ville tantôt dans une autre, a pour objet de déterminer les différents rapports que les individus de ces peuplades errantes doivent avoir entre eux, les parties de l'Europe assignées à chaque race pendant certaines périodes qu'ils fixent entre eux, enfin les modifications à apporter à certaines coutumes qui leur sont particulières.

Cette Assemblée générale des Bohémiens a lieu tous les sept ans. Cette année elle a été tenue, comme nous venons de le dire, dans la petite ville de Canstadt. Là se trouvaient réunis les gitanos d'Espagne, les cingari d'Italie, les gypsies d'Angleterre, les zigeuner d'Allemagne, les zingaris d'Orient et les bohémiens de France. Ils composaient la plus bizarre assemblée qu'on puisse imaginer. De tous les points de l'Europe étaient accourus dans la petite de Canstadt des délégués venant régler les intérêts de cette Association d'autant plus étrange que ceux qui la composent vivent en dehors de toute civilisation établie.

#### Affaire du général Trochu

Aujourd'hui 27 mars, ont commencé devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Legendre, les débats de l'affaire Trochu contre le Figaro.

Après les formalités de tirage au sort des jurés et des récusations opérées par le ministère public et les défenseurs, la cour est entrée en séance à onze heures. La salle du ministère public est occupée par M. l'avocat général Merveilleux-Duvignaux, le général Trochu est assisté de M<sup>e</sup> Allon, avocat, et de M<sup>e</sup> Dervulde, avoué.

Les deux accusés de Villemessant et Auguste Vitu ont pour conseils MM<sup>e</sup> Lachaud, Grandperret et Mathieu.

Après la constitution légale du jury, les questions d'usage aux défenseurs et aux prévenus, M. le président fait lire par le greffier de la cour le texte de l'arrêt de renvoi et les deux articles du Figaro (18 et 27 janvier) incriminés par le général Trochu.

Il résulte de l'interrogatoire des prévenus que MM. de Villemessant et Vitu acceptent l'un comme gérant et l'autre comme rédacteur la responsabilité de ces articles.

M. de Villemessant dit que la conduite du général envers l'impératrice l'a outré, quoi qu'il ne soit pas bonapartiste. D'ailleurs M. Vitu n'a écrit les articles incriminés que sur sa demande.

M. Vitu affirme n'avoir rien avancé qui ne soit l'exacte vérité, il croit avoir rempli un devoir d'écrivain.

Le général Trochu, interrogé par le président, il maintient sa plainte, répond énergiquement qu'il la maintient, voulant défendre son honneur d'homme et de soldat attaqué par le Figaro.

On passe ensuite à l'audition des témoins. Le 1<sup>er</sup> entendu est le général Palikao qui déclare avoir eu d'abord entière confiance au général Trochu. Plus tard cette confiance a diminué, le général Palikao dit qu'il était contraire au retour de la garde mobile à Paris et que la proclamation de M. Trochu, à cette occasion, était un acte d'indiscipline.

Interpellé par M<sup>e</sup> Lachaud, le général Palikao déclare que le soin de défendre le gouvernement était confié au général Trochu.

M. Henri Chevreau fait le récit des faits qui se sont passés les 3 et 4 septembre 1870.

M. Magné rapporte que l'impératrice ayant témoigné la crainte que des troubles vinssent à surgir, le général Trochu lui répondit : « Madame, je n'ai qu'un moyen de vous prouver mon dévouement, c'est de me faire tuer pour la défense de Votre Majesté et de sa dynastie. » Le même témoin rappelle aussi que le général Trochu a exigé la présidence du comité de défense, quoique celui-ci fut présidé par un maréchal de France.

M. Buisson-Hillaud constate aussi qu'assistant au conseil des ministres comme président au conseil d'Etat, il a entendu le général Trochu protester de son dévouement à l'impératrice. Le 4 septembre, il a entendu réclamer le général sortant du Louvre, il a cru qu'il allait délivrer la Chambre, tandis qu'il s'est dirigé vers les boulevards.

A 1 heure, la séance est suspendue pour être reprise à 2 heures.

M<sup>e</sup> Lachaud. — Nous discuterons le fait.

M. J. Brame, membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre, 60 ans.

M<sup>e</sup> Lachaud. — Quelle a été l'attitude du général Trochu dans le conseil des ministres ?

M. Brame. — Je n'ai pu me procurer l'article du Figaro, malgré toutes mes recherches, que j'ai lu, mais que je ne me rappelle pas avec précision.

M. le Président. — Peu importe l'article.

M. Brame. — Eh bien, je dois dire que le conseil des ministres n'était pas sans inquiétude sur l'attitude du général à ce point qu'on lui a demandé nettement quelle serait son attitude, quel serait le degré de son dévouement.

Après une première question qui n'avait pas reçu une réponse très satisfaisante, il ajouta qu'il se ferait tuer pour la dynastie.

M<sup>e</sup> Lachaud. — Le conseil des ministres n'a-t-il pas eu à s'occuper du retour des mobiles à Paris.

M. Brame. — Oui, il y a eu des explications assez vives entre le comte Palikao et le général Trochu. Parti avec un commandement actif, le général était revenu comme gouverneur de Paris avec douze bataillons de mobiles et 14,000 chasspots. Le retour de ces bataillons fut vivement blâmé par le ministre de la guerre.

MM. Rouher et Schneider déposent des mêmes faits, de la déposition de ce dernier, il semble qu'il s'est opposé formellement à la nomination du général, comme ministre de la guerre, ce choix lui paraissait funeste à la dynastie.

M. Pietri, ancien préfet de police, est entendu sur les faits relatifs au 4 septembre. Les autres témoins entendus ont été ensuite MM. Vuitry, de Guilloutet, d'Andelarès, Camille Doucet, Théodore de Grave et le comte de Cassi-Bricat.

L'audience est ensuite levée à 3 h. et 1/2 et renvoyée à demain à 10 heures.

L'émotion était grande à Boësse, et cela se comprend : les habitants de cette petite commune n'avaient jamais assisté aux péripéties de ces sortes d'affaires, dont le dernier mot appartient toujours à la Cour d'assises.

— L'Echo de la Marne raconte que, à Normée, dans la nuit du 19 au 20 mars courant, une bande de lous a escadé et brisé la porte d'une bergerie. 30 moutons ont été étranglés, 8 autres blessés très grièvement.

Les lous avaient essayé d'emporter quatre de leurs victimes ; mais, effrayés sans doute par quelque bruit, ils les ont abandonnées à peu de distance de la bergerie.

Ce qui ajoute encore à l'audace de ces nocturnes visiteurs, c'est que la bergerie, théâtre de leur agression, est située au milieu du village et distante de 100 mètres à peine de l'habitation du propriétaire, M. Victor Lalire, maire de Normée.

— On lit dans le Messager de Toulouse : La deuxième représentation d'Orphée aux Enfers, au théâtre des Variétés, a été interrompue par un bien douloureux événement.

Au moment où Mme Vert, qui devait jouer le rôle de l'un des personnages, mettait la dernière main à sa toilette et se disposait à entrer en scène, elle est tombée tout à coup inanimée sur le parquet de sa loge.

Cette nouvelle a été annoncée aux spectateurs, qui ont évacué la salle, péniblement impressionnés par une catastrophe aussi soudaine et si imprévue.

Ajoutons que quelques-uns d'entre eux ont eu le triste courage de réclamer au contrôle le remboursement de leurs billets.

— On écrit de Pontmain à l'Ordre de Mayenne : Monseigneur l'évêque de Laval a reçu de M. le comte Lafond 2,000 fr. destinés à l'édification du monument commémoratif de l'apparition du 7 janvier 1871.

— Bizarre coïncidence : C'est à l'île des pins qu'on déporte ceux qui se sont mis dans le pétrin.

— On parlait devant Calino des difficultés que présente l'étude de la langue allemande.

— En effet, répondit-il, cette langue est si peu intelligible, qu'au Mans, pendant l'occupation, j'ai vu souvent des officiers prussiens être obligés de parler français pour se faire comprendre des habitants !

— On écrit de Pontmain à l'Ordre de Mayenne : Monseigneur l'évêque de Laval a reçu de M. le comte Lafond 2,000 fr. destinés à l'édification du monument commémoratif de l'apparition du 7 janvier 1871.

— Bizarre coïncidence : C'est à l'île des pins qu'on déporte ceux qui se sont mis dans le pétrin.

— On parlait devant Calino des difficultés que présente l'étude de la langue allemande.

voie ferrée, et a été atteinte par la locomotive du train de marchandises 302.

Deux personnes étaient dans cette voiture, Mme veuve Lhéralit, âgée de 46 à 48 ans, et sa jeune fille, de 15 à 16 ans.

Mme veuve Lhéralit a été tuée raide sur le coup, le cheval coupé en deux ; la voiture a volé en éclats ; par un hazard presque miraculeux, la jeune fille, projetée à 18 mètres de là, n'a pas été blessée.

Le commissaire de police de Saint-Denis est venu immédiatement sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

— Un crime vient d'être commis à Boësse (Loiret). Le nommé Pierre Lévêque, rentier, âgé de 70 ans, s'était remarié depuis vingt mois environ. Décédé le 8 février, après un vomissement continu de plusieurs heures, sa mort fit naître des soupçons qui parvinrent bientôt aux oreilles de la justice. Le 29 février, le procureur de la République de Pithiviers se livra à une enquête à la suite de laquelle eut lieu l'exhumation et l'autopsie du cadavre ; cette dernière opération fit connaître que Lévêque avait été empoisonné au moyen d'une dose d'arsenic, assez forte pour donner la mort à dix personnes.

Dimanche dernier, la justice a fait une descente à Boësse. On a interrogé plusieurs témoins ; la séance a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à sept heures et demie du soir. Après l'interrogatoire, la femme Lévêque a été arrêtée et emmenée par la gendarmerie au milieu d'une foule de curieux qui n'avaient cessé de stationner toute la journée aux abords de la maison Lévêque, où avait eu lieu l'interrogatoire.

L'émotion était grande à Boësse, et cela se comprend : les habitants de cette petite commune n'avaient jamais assisté aux péripéties de ces sortes d'affaires, dont le dernier mot appartient toujours à la Cour d'assises.

— L'Echo de la Marne raconte que, à Normée, dans la nuit du 19 au 20 mars courant, une bande de lous a escadé et brisé la porte d'une bergerie. 30 moutons ont été étranglés, 8 autres blessés très grièvement.

Les lous avaient essayé d'emporter quatre de leurs victimes ; mais, effrayés sans doute par quelque bruit, ils les ont abandonnées à peu de distance de la bergerie.

Ce qui ajoute encore à l'audace de ces nocturnes visiteurs, c'est que la bergerie, théâtre de leur agression, est située au milieu du village et distante de 100 mètres à peine de l'habitation du propriétaire, M. Victor Lalire, maire de Normée.

— On lit dans le Messager de Toulouse : La deuxième représentation d'Orphée aux Enfers, au théâtre des Variétés, a été interrompue par un bien douloureux événement.

Au moment où Mme Vert, qui devait jouer le rôle de l'un des personnages, mettait la dernière main à sa toilette et se disposait à entrer en scène, elle est tombée tout à coup inanimée sur le parquet de sa loge.

Cette nouvelle a été annoncée aux spectateurs, qui ont évacué la salle, péniblement impressionnés par une catastrophe aussi soudaine et si imprévue.

Ajoutons que quelques-uns d'entre eux ont eu le triste courage de réclamer au contrôle le remboursement de leurs billets.

— On écrit de Pontmain à l'Ordre de Mayenne : Monseigneur l'évêque de Laval a reçu de M. le comte Lafond 2,000 fr. destinés à l'édification du monument commémoratif de l'apparition du 7 janvier 1871.

— Bizarre coïncidence : C'est à l'île des pins qu'on déporte ceux qui se sont mis dans le pétrin.

— On parlait devant Calino des difficultés que présente l'étude de la langue allemande.

— En effet, répondit-il, cette langue est si peu intelligible, qu'au Mans, pendant l'occupation, j'ai vu souvent des officiers prussiens être obligés de parler français pour se faire comprendre des habitants !

— On écrit de Pontmain à l'Ordre de Mayenne : Monseigneur l'évêque de Laval a reçu de M. le comte Lafond 2,000 fr. destinés à l'édification du monument commémoratif de l'apparition du 7 janvier 1871.

— Bizarre coïncidence : C'est à l'île des pins qu'on déporte ceux qui se sont mis dans le pétrin.

— On parlait devant Calino des difficultés que présente l'étude de la langue allemande.

— En effet, répondit-il, cette langue est si peu intelligible, qu'au Mans, pendant l'occupation, j'ai vu souvent des officiers prussiens être obligés de parler français pour se faire comprendre des habitants !

— On écrit de Pontmain à l'Ordre de Mayenne : Monseigneur l'évêque de Laval a reçu de M. le comte Lafond 2,000 fr. destinés à l'édification du monument commémoratif de l'apparition du 7 janvier 1871.

— Bizarre coïncidence : C'est à l'île des pins qu'on déporte ceux qui se sont mis dans le pétrin.

— On parlait devant Calino des difficultés que présente l'étude de la langue allemande.

— En effet, répondit-il, cette langue est si peu intelligible, qu'au Mans, pendant l'occupation, j'ai vu souvent des officiers prussiens être obligés de parler français pour se faire comprendre des habitants !

Fernambourg, 27 mars. Coton Fernamb. prime longue Soie 122,31 franco à bord, et 45 et prime 80.

Lisbonne, 26 mars. Cotons. Cours 12000 1<sup>re</sup> qualité. Ventes de la quinzaine 7000 b. — Change 385. — Stock 18,000 première main, — 12000 R. au change de 385, fr. 144,70 rendu au Havre.

COTONS

HAVRE. — Mercredi 27 mars 1872. — Nous avons eu une demande plus languissante aujourd'hui, et les vendeurs écoulent toujours bien volontiers, en sorte que les achats sont faciles. Les prix n'offrent toujours pas de variation pour disponibles, et les cotons autour de très ordinaire en Louisiane sont même bien tenus. — A terme, on s'est raffermi, on a ainsi payé 135 fr. pour Louisiane de juin à août, l'avril est tenu 134 fr., mais on ferait probablement quelque chose à 133 fr. 80.

Les ventes notées à quatre heures vont à 743 b.

LAINES

HAVRE. — Mercredi 27 mars 1872. — Il revient quelque demande en Plata, et les cours sont fermes, surtout pour Monte-Video ; il a été vendu 32 b. Buenos-Ayres saint, à 255 fr. 50 b. Monte-Video dito à 319 fr.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CREDIT ET D'EMISSION. (ANONYME) Capital : 5,000,000 francs. Siège social : 57, rue Taitbout, Paris.

La Société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après :

CHEQUES : Dépôts à disponibilité ..... 3.65 Soit 1 centime par jour. De 12 jours à 3 mois ..... 4/2

Cheques en bons à intérêt, au porteur ou nominatifs : De 3 à 6 mois ..... 5/2 soit 1 centime 1/2 par jour. De 6 mois à un an ..... 6/0 Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Anignon, Arzac, Bordeaux, Brast, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, aux taux le plus modéré, des traités à échéance déterminée sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des dépositaires et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'Administration, N. LEFEBVRE-DURVILLE, G. O. S. Ancien Ministre du Commerce. 2029

APPRENTIS On demande des Apprentis à l'imprimerie du JOURNAL DE ROUBAIX, rue Nain, 1.

COURS DES HUILES DE LILLE DU 27 MARS

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 DE LILLE DU 27 MARS

SUCRES

ROUBAIX, Grande Place

VENTE D'UN FORT CHEVAL

Le samedi 30 mars 1872, dix heures du matin, M<sup>e</sup> Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur, procédera à cette vente, à la requête de M<sup>e</sup> Demany, agréé au tribunal de commerce, syndiqué à la faillite du sieur Deconinek, ancien marchand de charbons. 2101

ROUBAIX, Grande Place, Au bureau des ventes mobilières

VENTE d'un très-beau MOBILIER d'Estaminet

Comptoir et tables avec dessus en marbre, étagère avec glaces, chaises, mesures en étain, pompe à bière etc. Le samedi 9 mars 1872, 9 heures du matin, M<sup>e</sup> Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur, procédera à cette vente. 2102